

# RECRUTEMENT

## D'UN(E) ASSISTANT(E) SOCIAL(E) POUR LA MAISON D'ENFANTS A 0.75 ETP



### Qui sommes-nous ?

Le Centre Public d'Action Sociale de Soignies est basé sur le principe que tout individu mérite d'être soutenu socialement, garantissant une dignité à chacun.

L'institution est composée de plusieurs services ; la Direction Générale, le Département Social, le Centre d'Hébergement pour les Seniors, la Maison d'Enfants et le Centre de la Petite Enfance.

### Notre philosophie :

Le bien-être

Nous veillons tant au bien-être de nos bénéficiaires qu'à l'épanouissement de notre personnel à travers nos actions de parrainage, d'intégration et d'accompagnement.



Dans le cadre du remplacement d'une assistante sociale, le CPAS de Soignies recrute un(e) assistant(e) social(e) à trois quart temps pour sa Maison d'Enfants (Service Résidentiel Général « Les Foyas »)

### CONDITIONS DE RECRUTEMENT

1. Être ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne
2. Jouir des droits civils et politiques
3. Être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction
4. Être porteur du diplôme de gradué/bachelier assistant social au moment du recrutement
5. Être titulaire du permis de conduire B
6. Réussir les examens de recrutement (épreuve écrite éliminatoire et épreuve orale).

### TYPE DE CONTRAT

- Contrat de travail de remplacement à trois quart temps (incapacité de longue durée)
- Entrer en service : au plus tôt le 1<sup>er</sup> septembre
- Echelle de rémunération B1 **à trois quarts temps** : brut annuel indexé (index au 01/03/26 : 2,1647) : 38.636,30 € - 53.608,19 € (en fonction des années d'ancienneté admissibles)

### AVANTAGES

- Possibilité de télétravail après 6 mois d'entrée en fonction
- Gratuité des transports en commun pour le trajet domicile - lieu de travail
- Indemnité pour les déplacements en vélo (0.36 €/km)
- Quota de 26 jours de congé par an évolutif par tranche d'âge + congés locaux (2 en 2026) + congés réglementaires (2 en 2026), **soit 30 jours**
- Horaire flexible
- Chèques-repas après 6 mois d'entrée en fonction
- Pension complémentaire (3%) – 2ème pilier

## PROFIL DE FONCTION

Le travailleur social aura pour fonctions :

- Rédaction des rapports pédagogiques d'évaluation.
- Gestion administrative du dossier du jeune (sauf mutuelle et médical).
- Planification des entretiens individuels ou en co-intervention.
- Planification des retours du jeune en famille (chez un familial).
- Construire une alliance avec la famille (un familial).
- Maintenir, construire le lien parents-enfants (familier-enfants).
- Travailler avec les outils systémiques
- Participer aux réunions réseau gravitant autour du jeune et de la famille
- Participer aux orientations prises lors des réunions de staff.
- Gérer les admissions
- Organiser et participer aux réunions formelles avec les délégués (es) (SAJ, SPJ).
- Organiser et participer aux réunions formelles avec les familles (familiaux).

## APTITUDES REQUISES

Il devra donc pouvoir faire preuve des qualités suivantes :

- Larges compétences relationnelles (capacité d'entrer en contact avec des responsables, directeurs, bénéficiaires, collègues, des partenaires extérieurs, de participer à des réunions)
- Bonnes connaissances des législations relatives relative à l'aide à la jeunesse
- Capacité d'autonomie, de prise de responsabilités
- Capacité de travailler en réseau, de collaborer
- Grande capacité d'écoute et de prise de recul
- Capacité d'évaluation, d'observation
- Capacité d'accompagnement psychosocial
- Bonne capacité rédactionnelle et de classement, orthographe irréprochable
- Rigueur administrative
- Flexibilité
- Une disponibilité immédiate est un atout

## MODALITES DE DEPOT DE CANDIDATURE

Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitae, d'une copie du diplôme, d'un extrait de casier judiciaire modèle 2 et du permis de conduire, doivent être adressées par pli ordinaire ou courriel à Monsieur le Directeur Général du CPAS, Chaussée de Braine 47 C – 7060 Soignies, email : [direction@cpas-soignies.be](mailto:direction@cpas-soignies.be) pour **le 12 août 2026 au plus tard**.

Les documents annexés à la présente candidature doivent être transmis impérativement à cette date. A défaut, la candidature ne sera pas prise en considération.

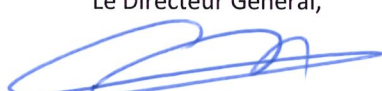
## Modalités d'examen :

- une épreuve écrite portant sur la législation de l'aide à la jeunesse ainsi qu'une mise en situation professionnelle
- une épreuve orale consistant en une évaluation des compétences professionnelles et de la motivation des candidats.

**L'examen écrit aura lieu le lundi 17 août 2026 en matinée.**

**L'examen oral aura lieu le 18 août 2026.**

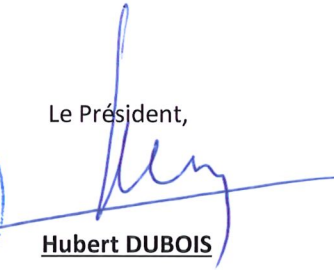
Le Directeur Général,

  
**Christophe MARIN**

Pour le Centre,



Le Président,

  
**Hubert DUBOIS**